

M. BERGER soumet à l'approbation le procès verbal de la séance du 12 novembre 2004. Le PV est adopté à l'unanimité.

Ensuite M. BERGER propose la date pour le prochain Conseil qui portera sur les questions financières : crédits pédagogiques, LOLF, DBM1 (Décision budgétaire modificative) ... il se déroulera le vendredi 8 avril 2005, au lieu du 7 avril annoncé lors de la réunion de bureau.

M. VERNOTTE regrette qu'aujourd'hui, 10 mars, soit le jour de la mobilisation générale.

1) LMD : bilan du 1^{er} semestre

En l'absence en début de séance de Jean-Pascal ANSEL, Directeur des Etudes, M. BERGER fait le point sur les inscriptions à l'UFR ST :

- 3110 étudiants au total : légère baisse

- 72 étudiants en Formation Continue contre une centaine l'an dernier. Les DU ont été remplacés par des diplômes Licence, Master, mais les candidats hésitent car ils n'ont pas l'habitude des nouvelles dénominations.

Une carte de formations sous forme modulaire peut être proposée aux stagiaires.

- 92 apprentis : chiffre stable

Le compte-rendu de la réunion de la Commission des Etudes du 25 février 2005, après visite de toutes les équipes de formations par la direction des études, et les documents joints envoyés aux membres du Conseil contiennent des propositions sur :

- le calendrier de l'année

- la création d'un DU

- des informations sur les bourses d'enseignement supérieur

Le CEVU sera consulté sur ces projets.

M. BERGER donne des précisions sur certains points :

Pour anticiper l'arrêt des IUP (SAPIAA/GMP) une demande de licence a été faite courant octobre, celle-ci n'a pas reçu d'agrément.

Les arrêtés d'habilitation des diplômes sont arrivés. Les deux IUP sont habilités pour 2 ans ; étant donné que la formation en IUP dure 3 années, les étudiants entrant, cette année, en IUP ne pourront pas terminer leurs études.

Le ministère ayant refusé l'habilitation pour 3 ans, l'Université a alors redéposé une nouvelle prolongation pour les 3 ans.

M. BERGER souhaite que le Conseil appuie la demande de l'Université.

*** Dossiers de candidature**

Un travail a été fait pour anticiper au mieux et ainsi améliorer la gestion des dossiers de candidature ; à partir du 1^{er} février 2005 les étudiants peuvent effectuer leur demande sur le web.

L'année 2004 n'est pas tout à fait clôturée, il manque encore des notes de 2004. Ceci est anormal. Une injonction a été adressée à ceux qui n'ont pas donné leurs notes. Ce retard renvoie une image négative de l'UFR Sciences et Techniques.

*** CR d'enseignement**

Il s'agit de réfléchir à une structuration des enseignements par département et, par souci de proximité, les moyens seront donnés par grandes disciplines et unités de formation, et non plus, par diplôme.

Pour le partage des crédits pédagogiques, il faut connaître le nombre d'inscrits par unité. A ce jour, il manque la répartition pour le 2^{ème} semestre. Le retour des fiches ayant été demandé pour le 10 mars, chacun doit veiller à leur récupération.

*** Les heures de langue**

Une décision du CA de l'Université a fixé la règle suivante pour les heures de langue pour non spécialistes :

- plus de 20 étudiants : heure payée au taux TD

- moins de 20 étudiants : heure payée au taux TP

Le potentiel enseignant du CLA, n'est pas compté dans celui de l'Université, d'où la nécessité pour les enseignants du CLA d'effectuer leur service statutaire dans le marché concurrentiel.

En conséquence, les enseignants du CLA ne font plus cours à l'UFR ST (l'an dernier, environ 1500 heures de langues avaient été effectuées par les enseignants du CLA). La situation est donc difficile à l'UFR, car nous avons trois postes de PRAG pour 3500 à 4000 heures de langues. **Il y a un risque de manquer d'heures de langues dans nos formations.**

Ceci paraît contradictoire avec la réforme du LMD qui prévoit la mise en valeur de l'international. Nous sommes obligés de constater que nous n'avons pas les moyens d'enseigner correctement les langues.

Après ces différentes informations, le débat est ouvert.

M. VERNOTTE intervient sur la structuration en départements d'enseignement. En physique, le fonctionnement s'avère difficile. La dernière commission de physique date de 2001, rien n'a été fait depuis.

Il demande l'instauration de décharges au profit des enseignants qui ont des responsabilités particulières.

M. BERGER le souhaite également à condition que le potentiel de l'UFR ne soit pas pénalisé, le CEVU a déjà voté un certain nombre de primes ou décharges, mais le dispositif peut être retravaillé.

M. TATIBOUET s'interroge sur l'équité de la répartition des crédits pédagogiques par discipline, la répartition des moyens par filière lui semble plus naturelle.

M. BERGER répond que deux propositions seront présentées au prochain Conseil d'UFR.

Mme ADAMI cite l'exemple de la biochimie pour laquelle le fonctionnement par discipline semble plus efficace, les sommes reversées pour les physiciens et les chimistes, dans l'ancien système, étaient dérisoires.

M. TATIBOUET apprécie "les larmes" versées sur les IUP, mais regrette qu'on ne se soit pas inquiété des étudiants inscrits en IUP informatique ; l'IUP a disparu sans que personne ne réagisse.

M. BERGER lui répond que la situation n'est pas la même en informatique qu'en SAPIAA. En informatique, les étudiants avaient la possibilité de poursuivre dans d'autres diplômes.

Mlle RONZI : a noté que dans le calendrier proposé, il n'y a qu'une semaine d'interruption de cours en janvier ; ce qui paraît peu, pourquoi ne pas remettre une semaine supplémentaire comme au 2^{ème} semestre.

Mlle BERTHOD trouve qu'en fin d'année deux semaines d'interruption de cours pour rattraper deux semestres, c'est insuffisant.

M. BERGER répond que les débats ont lieu au CEVU ; l'UFR ne peut pas changer les règles.

M. KADMIRI fait quelques remarques :

1) Si on place une 2^{ème} session au 2^{ème} semestre, on n'est plus dans le cadre du LMD.

2) On ne peut faire les corrections en une semaine, c'est trop court.

3) Sur l'enseignement des langues, il note une contradiction entre le discours officiel "La France est le dernier pays en Europe dans le domaine des langues" et les moyens accordés aux langues. L'UFR ST est la seule à travailler avec des groupes de 20 étudiants payés TP, alors que dans d'autres composantes des groupes de 12 sont payés au taux TD. L'UFR ne doit plus reproduire ceci, si elle est la seule à le faire.

M. BERGER répond que la règle votée au CA doit s'appliquer à tous, sinon on n'est plus dans l'Université.

M. KADMIRI précise qu'on a appliqué la règle à l'UFR ST, mais si la Présidence laisse la dérive s'installer, alors on ne doit plus se sentir tenu de continuer ainsi.

M. FROMM s'interroge sur cette dérive car pour ne pas appliquer la règle, il faut en avoir les moyens.

M. BERGER confirme que ce serait incohérent de rajouter des moyens à ceux qui ne respectent pas les règles.

Il faut que cette question soit clarifiée devant le CA.

M. Julien LAGARDE demande : comment sera-t-il possible de faire un 2^{ème} semestre dans une autre université si l'étudiant n'a pas les résultats du 1^{er} semestre, comme c'est prévu dans le LMD ?

M. BERGER répond qu'une université pourra accepter l'inscription d'un étudiant sans connaître tous les résultats ; un accord entre les équipes semble indispensable pour faciliter la mobilité.

M. GROSJEAN déclare qu'il est regrettable que dans beaucoup de filières, les étudiants ne puissent pas faire de stage pratique, car le stage n'est pas inscrit dans le diplôme.

M. BERGER répond effectivement que lorsqu'il n'y a pas de stage inscrit dans le diplôme, il ne peut y avoir de convention avec un employeur. Mais les étudiants peuvent toujours faire un stage, sans couverture sociale de l'Université, dans le but d'acquérir une expérience professionnelle.

M. KADMIRI signale qu'en dehors de toute convention, une entreprise engageant un étudiant établit un CDD. Dans le programme LEONARDO il existe une possibilité de rémunération de trois mois pour les bénéficiaires.

M. Jean-Pascal ANSEL suggère de faire des unités à 0 crédits pour un stage afin de donner aux étudiants la possibilité de se confronter au milieu professionnel.

Après avoir remercié les tuteurs de s'être bien investis dans le LMD, aux côtés des équipes pédagogiques, M. BERGER demande que l'on passe au vote de toutes ces décisions :

- calendrier : reprise des cours du 2^{ème} semestre entre le 16 et le 23 janvier
proposition acceptée à l'unanimité.

- proposition du DU ; le but est de permettre aux étudiants et aux stagiaires de formation continue de s'inscrire dans des unités afin de compléter leur formation
proposition acceptée à l'unanimité

- vote d'une motion pour présenter 3 années d'IUP à l'habilitation par le Ministère

"Le Conseil demande au Président de l'Université d'intervenir pour que l'agrément de l'IUP soit de 3 années"

Motion votée ; 4 abstentions.

Le lendemain du Conseil, nous apprenons que le ministère accorde l'habilitation pour 3 ans, cette motion devient donc inutile.

2) La recherche

Le contrat quadriennal sera signé fin mars 2005 ; mais déjà on assiste à une accélération forte des structurations proposées.

Avant de faire un point d'information sur le sujet, M. BERGER cite d'autres projets en cours qui changeront le paysage de l'Université :

→ **La mise en place de la LOLF** (Loi Organique relative à la Loi des Finances) conduit à un changement important. Il faudra établir un budget selon des objectifs, des performances et des programmes ; le budget sera pensé différemment

→ **le rattachement des IUFM à l'Université,**

→ **la création de "pôles de compétences"**. Deux projets de pôles ont été déposés en Franche-Comté fin février :

1- le pôle Microtechnique de Besançon

2- le pôle véhicule du futur au Nord Franche-Comté

Chaque pôle est associé à l'industrie et va drainer des masses d'argent importantes.

→ **le changement des études médicales**

Actuellement, en 1^{ère} année de Médecine, 800 étudiants sont inscrits pour 120 places au concours.

La possibilité d'ouvrir ce concours aux étudiants de 1^{ère} année inscrits et préparés dans d'autres UFR est envisagée. L'Université de Franche-Comté risque d'être pilote pour ce nouveau dispositif.

→ **master ERSMUS-MUNDUS**

C'est l'idée d'un master de niveau international qui serait à mettre en place. Plusieurs masters sont à l'étude.

→ **en physique-chimie**, on constate une érosion forte du nombre d'étudiants. Le ministère a demandé l'étude d'un rapprochement avec l'Université de Bourgogne lors des navettes d'habilitation. Les équipes présidentielles concernées doivent se rencontrer et travailler au prochain quadriennal dans tous les domaines.

→ **notion de "PRES"** (pôle de recherche et d'enseignement supérieur)

Certaines universités, dont Nancy, Grenoble ... ont déjà créé un PRES. En Franche-Comté, il serait peut-être important d'en envisager un entre l'Université, l'UTBM et l'ENSM.

M. FROMM demande quelle sera l'incidence de la LOLF sur l'enseignement, l'évaluation des performances des filières...

M. HENRIOUD commente le projet de fédération des équipes de recherche, le fonctionnement en grosses structures devient nécessaire, notamment pour travailler avec le CNRS, les petites équipes n'ont plus d'avenir.

Le regroupement des laboratoires de recherche se décline en 4 secteurs (se reporter au document de travail).

M. BOSSUET déplore que ces projets se fassent sans consulter les personnels de laboratoires, il précise que cette politique scientifique, notamment en ce qui concerne le dernier secteur, ne fait pas l'unanimité.

M. HENRIOUD ayant fait le tour de tous les laboratoires, expose leurs griefs :

- les tâches administratives sont trop lourdes, ce qui détourne l'activité des enseignants chercheurs de leur objectif.

- le souhait est de trouver des solutions pour un allègement de ces tâches.

M. BERGER cite en effet, l'exemple des contrats européens ; ils représentent un gros travail administratif pour les équipes ; on ne sait pas comment éviter les surcharges et les moyens ne sont pas toujours en adéquation avec ce que l'on demande.

M. ANDRE intervient sur la question des moyens en personnels. Il a l'impression que les syndicats sont les seuls à réclamer des postes. On parle de regroupements plus importants et des chercheurs occupés à des tâches administratives, mais à aucun moment on n'évoque les moyens. Il serait temps de faire une motion à ce sujet.

M. BERGER signale que l'on parle bien des moyens en personnels, et que son souhait est d'informer. Une motion sur l'insuffisance des moyens en personnels pour mettre en œuvre les projets de restructuration pourrait être proposée.

M. BOSSUET souhaite que l'on dresse un état des lieux dans chaque laboratoire faisant apparaître les fonctions assurées par les personnels en CDD et le déficit des postes.

Il confirme que l'on arrive à saturation avec les personnes parties en retraite et non remplacées. Il est nécessaire que les moyens soient analysés en préalable à la fédération des équipes.

Dans le projet de loi sur la recherche on peut lire des choses inquiétantes telles que « l'augmentation de la réactivité en diversifiant les recrutements » et « l'instauration de la rémunération de mérite ».

Les personnes présentes sont d'accord sur la proposition d'un texte de motion pour le prochain Conseil d'UFR.

M. BERGER donne une dernière information : l'aile M de Biologie sera restructurée dans les 3 ans à venir ; le CA de l'Université a arrêté les masses de crédits pour les travaux. Il demande aux laboratoires concernés de réfléchir sur les nouveaux locaux et sur la programmation des opérations en 2 tranches.

La séance est levée à 17 heures 30

La secrétaire de séance

Odile PETITJEAN